



République Tunisienne

Ministère du Développement Régional et de la Planification

Stratégie de Développement de la Tunisie Nouvelle

Mai 2012

Préface

La Tunisie a initié, depuis le 14 Janvier 2011, une nouvelle phase décisive de son histoire contemporaine avec confiance et optimisme quant à l'avenir et ce, grâce aux acquis précieux de la Révolution, ainsi que la volonté de sa jeunesse éclairée, qui aspire la liberté, le progrès et la construction d'un avenir meilleur. La Tunisie est déterminée, également, à rompre définitivement avec le passé et fonder un système démocratique solide, consolider l'Etat du droit et des institutions et construire un nouveau projet de société basé sur la liberté, la justice et la citoyenneté.

Le succès dans le processus de transition démocratique et l'adoption d'un nouveau modèle de développement constituent le meilleur garant d'un projet de société prometteur qui soit à la hauteur des aspirations du peuple et le meilleur soutien pour la consolidation du processus de développement national.

Sur cette base, la nouvelle stratégie de réforme a été élaborée, tout d'abord, sur la base de la consécration du développement politique, la construction d'institutions démocratiques fondées sur le pluralisme, l'égalité, la liberté, la participation de toutes les composantes de la société civile dans la vie politique outre le renforcement de la gestion des affaires publiques dans le sens de la consolidation de la décentralisation du processus de prise de décision, l'élimination des pratiques arbitraires fondées sur la loyauté et l'appartenance ainsi que l'orientation vers la consolidation des principes de bonne conduite, de transparence, de reddition de comptes et de distribution équitable de la richesse entre toutes les catégories sociales et les régions du pays.

Afin de parer aux problématiques de développement existantes et aux déséquilibres structurels ainsi que la consécration des aspirations et des revendications légitimes de la révolution qui sont l'emploi, le développement des régions intérieures, l'amélioration des conditions de vie et la justice sociale

il est impératif d'élaborer un document de travail qui trace les orientations économiques et sociales adéquates afin de concrétiser les priorités susmentionnées et relever les défis futurs.

Les orientations arrêtés pour la période à venir visent la reprise graduelle de l'activité économique et l'accélération du rythme de croissance dans les prochaines années pour atteindre de paliers plus élevés susceptibles de remédier radicalement aux problèmes de chômage et de faire un saut qualitatif en matière de qualité de vie et de progrès social.

Ces orientations visent, essentiellement, la mise en place des fondements de bonne gouvernance, la consécration de la décentralisation et de la participation citoyenne, le développement régional, la modernisation de la structure économique, la consolidation de la productivité et l'établissement d'un système d'innovation ainsi que l'approfondissement de l'intégration dans l'économie mondiale, la valorisation des capacités nationales, en plus de la formation d'un partenariat durable entre les secteurs public et privé et la préservation de l'environnement.

Le choix délibéré de la Tunisie pour fonder un Etat démocratique, une économie prospère et compétitive et une société cohésive et ouverte s'aligne avec son ambition stratégique de rompre avec l'ancien modèle de développement et élever le niveau d'intégration dans son environnement régional et international. Ainsi, les efforts seront axés sur la mise en œuvre des conditions de succès à la transition démocratique et par la suite l'instauration d'un nouveau modèle de développement basé sur l'approfondissement des réformes conformément aux meilleures pratiques et normes internationales ainsi que l'établissement d'un nouveau cadre qui définit l'éthique et identifie les responsabilités partagées et les droits collectifs pour toutes les parties prenantes et les forces vives dans le pays.

Sommaire

Axes de la stratégie de développement pour la prochaine période	5
1. Mise en œuvre d'une nouvelle génération de réformes économiques et sociales.....	6
a. Ancrage des fondements de la gouvernance et l'amélioration du climat des affaires.....	6
b. Restructuration de l'économie.....	9
c. Approfondissement de l'intégration et le développement du partenariat.....	10
d. Développement du système de financement.....	12
2. Modernisation de l'infrastructure.....	13
3. Développement global et équilibré entre les régions.....	15
4. Consolidation du développement humain et social.....	18
5. Promotion du développement durable et gestion efficace des ressources naturelles	18
Schéma de croissance pour l'année 2012	21
Besoins de financement extérieur pour l'année 2012	24

Axes de la stratégie de développement pour la prochaine période

L'objectif des réformes pour la période à venir est de fournir les conditions optimales pour relever les différents défis et de poursuivre le processus de construction et de développement afin de réaliser les aspirations nationales, et par la suite initier la Tunisie dans un stade avancé du processus de développement et ce sur la base d'une vision stratégique de l'économie et une nouvelle approche pour le développement régional fondée sur la justice sociale.

De ce fait, la stratégie de développement pour la période à venir se fonde sur la mise en œuvre d'une nouvelle génération de réformes économiques et sociales à travers l'ancrage des fondements de la gouvernance et l'amélioration du climat des affaires, le développement de la structure de l'économie, l'approfondissement de l'intégration dans les marchés mondiaux et le développement de partenariat outre le développement du système de financement, la modernisation des infrastructures, la garantie de l'équilibre entre les régions, le renforcement du développement humain et social et la consolidation du développement durable.

1. Mise en œuvre d'une nouvelle génération de réformes économiques et sociales

a. Ancrage des fondements de la gouvernance et l'amélioration du climat des affaires

Les efforts seront renforcés pour donner plus d'efficacité aux interventions de publics en les rendant plus proche des citoyens et de mieux répondre à ses préoccupations à travers la promotion de la transparence, la réduction du pouvoir discrétionnaire et des pratiques de sélectivité et la consolidation de la concurrence loyale afin de soutenir l'activité du secteur privé et de stimuler l'initiative.

La politique de la gouvernance vise, également, l'enracinement des principes de la démocratie et donner plus d'efficacité au rendement de l'administration outre l'amélioration de la gestion des deniers publics et la facilitation de

l'accès à l'information en plus de l'établissement de la confiance mutuelle et de la responsabilité partagée qui identifie la zone d'intervention de chaque partie outre la participation active et constructive de toutes les force vives de la société qui sont en relation avec la processus de prise de décision.

Afin d'améliorer l'efficacité du travail de l'administration, les réformes en cours visent l'amélioration de la gestion publique à travers la réforme des méthodes de travail et des pratiques administratives afin de construire une administration moderne qui contribue efficacement au développement économique et social et fournisse des services de haute qualité et à faible coût dans des courts délais. En plus de l'établissement d'un cadre réglementaire participatif et d'évaluation pour les services administratifs rendus au citoyen et l'entreprise et la simplification des procédures administratives en mettant l'accent sur le développement de l'administration électronique et le développement de l'éthique régissant le service public.

Les réformes se poursuivront, également, pour moderniser la fonction publique et la gestion des ressources humaines à travers le développement du système de promotion et d'avancement sur la base du mérite et de la compétence et l'établissement d'un système d'évaluation de la performance des fonctionnaires ainsi que le développement des systèmes d'information intégrés dans l'administration afin de consolider les capacités d'analyse, faciliter l'échange d'informations et améliorer la productivité des services publics.

Dans le but d'améliorer la gestion budgétaire, les efforts se poursuivront pour vouer la transparence au niveau de la gestion des fonds publics, approfondir et généraliser le système de gestion budgétaire par objectif, renforcer le système de contrôle des dépenses publiques sur la base de l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience.

Le cadre réglementaire régissant les marchés publics sera, également, révisé afin d'améliorer l'efficacité et la transparence de ses procédures sans

compromettre la qualité ainsi que la promotion de la concurrence loyale et le libre accès des divers secteurs économiques.

Dans le cadre de la fourniture d'un environnement concurrentiel qui encourage l'investissement les réformes structurelles seront approfondies dans le but de réduire les obstacles réglementaires et les procédures administratives, le développement des incitations aux investissements ainsi que la facilitation de l'accès au financement, le renforcement de la concurrence sur le marché intérieur et la construction d'un partenariat équilibré entre les secteurs public et privé.

Les efforts se poursuivront, également, pour l'amélioration de la productivité, l'approfondissement de l'intégration dans l'économie mondiale, le soutien des secteurs porteurs et innovants, le développement des activités d'offshoring ainsi que l'amélioration de la logistique et du transport et la promotion de la formation.

En parallèle, le code de l'incitation à l'investissement sera révisé afin de le simplifier et le rendre plus transparent sur la base de la liberté de l'activité et l'expansion de l'effet de l'investissement sur le développement. En plus, des stratégies de partenariat entre le secteur public et privé seront identifiées permettant de fournir un financement adéquat pour les grands projets outre la réforme du système fiscal pour plus de justice fiscale et accroître l'efficacité et la performance du système, en tenant compte de la compétitivité des entreprises.

Les réformes se poursuivront pour promouvoir la concurrence sur le marché intérieur afin de réduire les pratiques qui violent les règles de la concurrence loyale dans tous les secteurs de l'économie, de renforcer les mécanismes et les institutions de dialogue social, renforcer les fondements de la pratique syndicale pour améliorer le climat social et promouvoir le dialogue et la concertation entre les partenaires sociaux et le développement du système

contractuel ainsi que l'harmonisation de la législation nationale avec les normes internationales.

b. Restructuration de l'économie

Le modèle de développement ciblé se fonde sur le développement des politiques sectorielles dans le sens de la promotion de la part des secteurs prometteurs et à forte valeur ajoutée basés sur l'innovation dans la structure du produit intérieur brut permettant l'intensification des créations d'emploi et la promotion des exportations.

Dans ce contexte, les efforts seront intensifiés pour la création davantage de pôles technologiques pour attirer les investissements dans les secteurs à fort contenu technologique tels que les industries alimentaires, la biotechnologie, les technologies de l'information et des communications, les industries électroniques, du textile et de l'environnement, la santé et l'énergie renouvelable.

Les efforts se poursuivront, également, pour la réussite des programmes de mise à niveau et de modernisation industrielle en encourageant l'investissement innovateur, le développement technologique, la consolidation des systèmes de qualité et la modernisation de l'infrastructure afin de généraliser les pôles de développement et les centres industriels et technologiques dans toutes les régions.

Le développement du secteur des services constitue une grande priorité pour la prochaine période vue le potentiel de ce secteur, ce qui exige la nécessité d'accélérer la réhabilitation du secteur, la libéralisation des activités de service et le soutien des services prometteurs dans les domaines des TIC et de l'offshoring.

En parallèle, les travaux se poursuivront pour la modernisation des secteurs traditionnels en exploitant leurs potentialités et leurs avantages comparatifs

ainsi que le diagnostic de nouvelles opportunités dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme, de l'artisanat et du commerce.

De même, les réformes seront orientés vers développement du système national de l'innovation à travers l'intégration du facteur innovation dans le processus de production, ce qui nécessite une utilisation intensive de la technologie et l'investissement dans le capital humain ainsi que le développement de la recherche et développement par la création de pôles de compétitivité dans les secteurs prometteurs ainsi que le développement de partenariats entre l'université, l'entreprise et les centres de recherche . En plus de la création de zones technologiques pour attirer les investissements dans des activités à forte valeur technologique comme la biotechnologie, les TIC, l'industrie électronique et des composants des avions outre les énergies renouvelables.

En parallèle, les réformes s'intensifieront pour développer davantage le système de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur en consacrant les fonctions de certification et d'évaluation dans le système éducatif et la promotion des spécialités prometteuses, en particulier les spécialités techniques et scientifiques qui répondent aux besoins des entreprise et des grands projets ainsi que l'amélioration de l'efficacité du système de formation professionnelle et l'intensification de la formation pratique.

c. Approfondissement de l'intégration et le développement du partenariat

L'intégration dans l'économie mondiale est un choix stratégique pour la Tunisie pour booster la croissance, créer de nouveaux postes d'emploi, assurer le transfert de la technologie, bénéficier de l'expertise et drainer le financement pour le développement.

A cet égard, l'approche d'intégration adoptée va passer d'une démarche sélective à une démarche globale. En effet, les domaines de coopération bilatérale et multilatérales seront renforcés, les différences entre les taux

préférentiels et ceux non préférentiels seront réduites pour rapprocher les régimes commerciaux avec les partenaires de la Tunisie, et les échanges et les partenariats seront consolidés à travers la conclusion de nouveaux accords commerciaux avec de nouveaux pays de l’Afrique, de l’Asie et de l’Amérique.

Les réformes seront aussi poursuivies pour renforcer la libéralisation du capital afin de garantir les ressources de financement extérieur nécessaires pour l’économie nationale, favoriser l’attraction des investissements directs étrangers à travers l’achèvement de la libéralisation de l’investissement étranger dans tous les secteurs, le rapprochement entre le régime intérieur et extérieur et le développement des relations de partenariat entre les sociétés nationales et étrangères.

Et pour promouvoir davantage l’exportation, les efforts seront intensifiés pour réduire le coût des transactions et faciliter le commerce extérieur à travers la réduction davantage des tarifs douaniers, l’amélioration du cadre réglementaire, le renforcement de l’intégration dans les réseaux de distribution mondiaux et l’encouragement de l’accès aux nouveaux marchés. Ces mesures seront appuyées par le développement de l’infrastructure portuaire, notamment la construction d’un port en eau profonde, ainsi que la création d’un réseau national intégré pour les plateformes logistiques et la mise en place d’un programme de formation pour les agents intervenant au niveau des services logistiques.

Parallèlement, les négociations avec l’Union Européenne concernant le statut avancé seront poursuivies. Ces discussions, qui constituent une opportunité pour dynamiser la coopération bilatérale, permettront le développement du partenariat sur la base d’intérêts mutuels et d’avenir commun. Cela favorisera aussi la croissance des échanges commerciaux et financiers, la facilitation du déplacement des personnes et le rapprochement de la législation dans certains domaines.

d. Développement du système de financement

La démarche préconisée portera sur l'amélioration de l'efficacité des politiques financières à travers la mise en œuvre d'une politique monétaire de ciblage de l'inflation, la consécration davantage de flexibilité à la politique de change, la généralisation de la gestion budgétaire par objectif, la promotion du partenariat public privé et des conditions appropriées pour la mobilisation adéquate des ressources financières externes.

L'action portera également sur la révision des systèmes fiscal et douanier en vue d'instaurer l'équité fiscale, d'alléger les charges aux entreprises, d'inciter davantage l'investissement, de promouvoir l'initiative économique et d'améliorer le climat des affaires.

L'amélioration des performances du secteur financier suppose en outre une meilleure efficacité de l'intermédiation bancaire, une dynamisation du marché financier, un renforcement du financement participatif et une amélioration de services de l'assurance.

Par ailleurs, les efforts seront axés sur l'assainissement des portefeuilles des banques, la restructuration du secteur bancaire en plus de la consolidation des capacités financières et techniques des banques de la place, la modernisation des modes de gestion et de gouvernance, l'amélioration de qualité et la diversification des prestations bancaires à l'instar du finance islamique et l'attraction des banques internationales.

La prochaine période sera marquée également par la diversification des modes de financement en relation avec la dynamisation de l'activité du marché financier et l'enrichissement des valeurs mobilières à travers la diversification des émissions, l'introduction en Bourse des nouvelles entreprises, la création de la caisse des dépôts et de consignation qui se chargera principalement du financement des projets d'infrastructure dans les régions de l'intérieur, des investissements nouveaux dans les domaines technologiques et innovants

En ce qui concerne l'accès des petites et moyennes entreprises, les réformes préconisées tableront sur la consolidation des interventions de la BFMPE et la diversification des mécanismes et prestations spécifiques ainsi que le développement des sociétés et fonds d'investissement à capital développement, la diversification de ses interventions pour assurer le financement les différentes phases d'investissement et la création des activités prometteuses et de restructuration.

Parallèlement, le financement des petits projets sera davantage fructifié via le renforcement des interventions de la Banque tunisienne de solidarité et la restructuration de l'activité de la micro-finance en instaurant le nouveau cadre juridique et institutionnel. L'action portera ainsi sur la création des institutions de la micro-finance et la diversification des instruments et prestations financières adressées aux couches à faible revenu.

En outre, la consolidation du rôle du secteur des assurances vise le renforcement de la capacité de rétention du secteur, l'amélioration des performances des compagnies, la promotion des régimes des assurances ayant un potentiel d'épargne et l'amélioration de la qualité des prestations offertes.

2. Modernisation de l'infrastructure

La qualité de l'infrastructure est considérée comme étant un élément essentiel dans la stimulation du développement économique et social de notre pays. En effet, l'investissement en infrastructure permet la promotion du développement économique, la création de postes d'emploi, l'augmentation du revenu et par suite l'amélioration de la qualité de la vie et la réalisation d'un développement durable et global.

L'infrastructure de transport constitue une composante importante. Les réformes spécifiques s'articulent autour des axes suivants :

- ✓ Consolider l'intégration de la Tunisie dans l'espace maghrébin à travers la poursuite de l'exécution des autoroutes maghrébines et la création de chemins de fer reliant la Tunisie, l'Algérie et la Lybie.
- ✓ Initier les négociations avec l'Union Européenne en vue de conclure un accord visant la création d'un espace aérien commun.
- ✓ Renforcer la recherche scientifique pour le développement du secteur du transport dans le cadre de coopération avec les pays européens et maghrébins.
- ✓ Renforcer le réseau principal d'autoroutes et le relier aux importantes zones économiques et urbaines à travers des échangeurs permettant la répartition de la circulation entre les différentes régions.
- ✓ Soutenir le réseau des routes nationales, régionales et locales en aménageant et renforçant des parties de ces routes en vue de garantir une circulation plus fluide entre les centres de production et les centres de consommation.
- ✓ Maintenir l'infrastructure du transport ferroviaire afin de favoriser le transport collectif et consacrer le transport ferroviaire comme choix stratégique pour résoudre l'encombrement et assurer la fluidité de la circulation.
- ✓ Mettre en place une infrastructure moderne se basant sur la liaison entre les zones logistiques et les centres de production et de distribution, avec la construction d'une nouvelle génération de ports (le port en eau profonde d'Enfidha) et la modernisation des ports maritimes selon leurs spécificités techniques et les besoins de la région.
- ✓ Renforcer le transport intelligent.
- ✓ Développer le cadre institutionnel et législatif de coopération entre les secteurs public et privé et fournir les mécanismes de financement

nécessaires pour encourager le secteur privé à financer les projets d'infrastructure (création d'un fonds de dépôt et de consignation).

- ✓ Veiller à instaurer les conditions d'un transport durable et vert.

Concernant l'aménagement des zones industrielles, une nouvelle génération de zones sera créée tenant compte des spécificités régionales et ceci dans le cadre d'une vision globale afin de créer une chaîne de valeur des produits locaux.

Dans ce cadre, les efforts se concentreront sur les axes suivants :

- ✓ Encourager davantage le secteur privé à participer à l'aménagement de villes industrielles qui comprennent, en plus des espaces de production, des espaces consacrés à l'habitat, au divertissement et aux services logistiques.
- ✓ Généraliser l'exploitation du gaz naturel aux différentes zones industrielles, fournir l'électricité suffisante et renforcer le réseau de routes menant à ces zones.
- ✓ Créer une zone industrielle dans chaque délégation et principalement sur les frontières.
- ✓ Poursuivre le diagnostic et la détermination des fonciers industriels.

Pour l'infrastructure touristique, le plan d'action futur s'articule sur l'aménagement des circuits touristiques pour lier les différents sites archéologiques et les paysages naturels, et l'aménagement des espaces pour le camping surtout dans les régions sahariennes et ceci dans le cadre de la diversification du produit touristique ainsi que l'aménagement des zones touristiques spécialisées pour appuyer le tourisme écologique et saharien.

3. Développement global et équilibré entre les régions

Les orientations en matière du développement régional pour la période future se basent sur la réalisation d'un développement équitable dans les différentes régions, le développement de leurs capacités compétitives, la réduction de la pauvreté et le renforcement de l'emploi.

La stratégie du développement régional vise à réaliser un développement équilibré à travers la réduction des différences entre les régions en distribuant les investissements publics selon des critères objectifs et scientifiques tenant compte des taux de pauvreté et de chômage, des services collectifs disponibles et de l'infrastructure dans les gouvernorats. Elle se basera également sur l'élaboration de plans de développement régionaux adaptés aux spécificités de chaque région dans le but de renforcer et de développer l'économie régionale, et ceci à travers la valorisation des ressources naturelles et le développement d'unités de production locales ce qui permettra de créer une dynamique économique locale.

Toujours dans le cadre des orientations pour la période future, l'effort sera mis sur l'amélioration des conditions de vie des habitants surtout dans les zones défavorisées en généralisant les réseaux d'électrification, de l'eau potable et de l'assainissement et en brisant leurs isolement afin d'attirer les résidents et de créer des noyaux de développement. Parallèlement, l'effort se concentrera sur la prestation des services nécessaires et des services collectifs pour assurer une vie décente pour tous les citoyens.

En ce qui concerne l'aménagement territorial, tenant compte de son caractère horizontal et de sa contribution efficace dans la gestion de l'espace et la distribution des activités économiques, il représente un outil important et efficient dans la réduction des disparités territoriales et le renforcement des bases du développement durable et équitable. Dans ce contexte, l'aménagement territorial jouera un rôle important dans la mise en place d'une répartition harmonieuse des activités et de la population.

A cet égard, il sera insisté sur la lutte contre l'urbanisation non planifiée des villes et des communautés résidentielles en dépens des terres agricoles pour garantir l'équilibre entre les zones urbaines et les zones rurales d'une part et entre les régions de l'intérieur et les zones côtières d'autre part ; avec la

commodité entre les exigences du développement économique et social et les besoins en matière d'infrastructure et d'équipements collectifs.

L'amélioration de la compétitivité et la consolidation de l'investissement dans les régions est également une orientation importante de la stratégie du développement régional. Afin de la réaliser, un programme important d'investissement sera approuvé pour renforcer l'infrastructure à travers le développement des réseaux des routes et des autoroutes et du réseau de télécommunications à haut débit pour le secteur des services, les zones industrielles, les campus universitaires et les hôpitaux dans le cadre des priorités régionales.

A ce programme d'investissement s'ajoute aussi la connexion des régions de l'intérieur et des autres régions avec le réseau du gaz naturel et la création d'une base industrielle et technologique spécifique à chacune d'elles (les régions) et des technopoles dans toutes les zones.

Maintenant, dans le cadre d'attraction des investissements intérieurs et étrangers, le code d'investissement sera révisé en adoptant un ensemble d'incitations et encouragements en faveur des zones de développement régional et des secteurs à haute valeur ajoutée sur la base d'indicateurs de développement humain, d'éléments de développement économique et des spécificités de chaque région.

Afin de garantir la réussite des orientations inscrites, les prérogatives des autorités régionales et locales seront renforcées à travers la consolidation de la décentralisation et la gouvernance ce qui nécessite le renforcement et l'enracinement de la notion de démocratie locale, la reconstruction de la légitimité des établissements publics à partir de son environnement local, permettre aux conseils régionaux et locaux de jouer le rôle du participant dans le processus du développement et l'initiation de propositions pour élaborer des différentes politiques nationales.

Le travail se focalisera donc sur la mise en place d'une filière politique et institutionnelle qui compte sur un système de gouvernance efficace entre les collectivités publiques et locales, et l'état et l'activation d'une décentralisation réelle dans le but de redistribuer les compétences et les ressources entre l'état et les régions. Ceci va permettre, dans le cadre d'une décentralisation institutionnelle, d'atteindre le statut d'une collectivité publique territoriale efficace en matière de développement régional. De plus, la filière du budget des conseils régionaux sera révisée dans le sens de renforcer les prérogatives d'exécution des régions et d'améliorer la gestion financière dans les affaires régionales.

4. Consolidation du développement humain et social

L'amélioration des indicateurs de développement humain se base sur la mise en œuvre des réformes visant la réduction des gaps enregistrés au niveau du revenu des ménages et la lutte contre la pauvreté, l'impulsion de l'emploi et l'amélioration des prestations de l'éducation et de la santé.

5. Promotion du développement durable et gestion efficace des ressources naturelles

Dans le cadre de la mise en place d'une **nouvelle approche de la politique environnementale et la protection des ressources naturelles**, les efforts devraient s'intensifier en vue d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles et de préserver l'équilibre écologique, et ce à travers :

- ✓ La généralisation des services d'assainissement au milieu urbain et la mise à niveau du système d'assainissement dans la zone du grand Tunis.
- ✓ La promotion et le développement de l'environnement industriel, et ce à travers le renforcement de la surveillance environnementale afin de lutter contre la pollution et l'encouragement à l'insertion des entreprises dans le système de mise à niveau écologique via l'incitation à l'utilisation des

- techniques propres, l'activation des groupes de maintenance, l'amélioration de la situation environnementale dans les zones industrielles ainsi que la promotion du cadre législatif de l'environnement.
- ✓ La mise à niveau du système d'exploitation et de gestion des dépôts contrôlés et la fermeture progressive ainsi que la remise en état des dépôts sauvages et la promotion de la coopération inter municipale dans ce domaine.
 - ✓ La concrétisation du programme de protection du littoral contre l'érosion maritime et la protection des écosystèmes maritimes et littoraux et les zones sensibles.
 - ✓ L'incitation des investissements privés dans le secteur environnemental suivant la formule de la concession notamment dans le domaine de la gestion des déchets à travers l'exploitation et l'élargissement des dépotoirs contrôlés.
 - ✓ L'adoption du choix de l'économie verte comme priorité dans le modèle de développement durable, et ce à partir de la mise en œuvre de stratégies nationales et régionales.

Par ailleurs, et dans le cadre de la **préservation des ressources naturelles et de la lutte contre la désertification**, les efforts se déploieront davantage pour optimiser l'utilisation des ressources naturelles disponibles et ce à travers :

- ✓ La poursuite des efforts visant la mobilisation et l'exploitation optimale des ressources disponibles en eau en encourageant l'utilisation des ressources non traditionnelles à savoir le dessalement de l'eau de mer et l'eau traité outre la rationalisation de l'utilisation des eaux dans le secteur agricole.
- ✓ La lutte contre la désertification à travers l'utilisation des eaux souterraines disponibles et la création de zones irriguées et de nouveaux

oasis ainsi que la préservation des systèmes écologiques et de la biodiversité.

En ce qui concerne la **maitrise de l'énergie et les énergies renouvelables**, les stratégies adoptées se basent essentiellement sur :

- ✓ L'amélioration du système de sécurité d'approvisionnement en énergie et la diversification des ses sources grâce à la rationalisation de la demande dans le but d'améliorer l'indicateur d'intensité énergétique et de généraliser l'utilisation des énergies renouvelables.
- ✓ L'exploitation optimale des nouveaux mécanismes disponibles à l'instar du fond des technologies propres et le mécanisme du développement propre outre la mise en œuvre des projets pilotes se basant sur les nouvelles technologies en matière d'énergie solaire dans les domaines du chauffage et de la climatisation, le développement de l'utilisation des énergies photovoltaïques dans les régions urbaines, et ce en plus du renforcement de la consommation du gaz naturel et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les nouveaux bâtiments.
- ✓ La multiplication de la part des énergies renouvelables dans la consommation par 5 en 2014 et l'incitation à l'utilisation de l'énergie éolienne et solaire pour la production électrique dans les secteurs de la construction et de l'industrie.

Schéma de croissance pour l'année 2012

La stratégie de développements se base sur l'engagement dans un nouveau modèle de développement basé sur une croissance durable, équitable et justement répartie entre toutes les couches sociales et toutes les régions et un développement global et inclusif garantissant un équilibre harmonieux entre les priorités économiques et les aspirations sociales.

La réalisation de ces objectifs se fera en deux étapes : une phase de reprise de l'activité économique durant la période 2012-2013 et une phase de relance caractérisée par une accélération du rythme de croissance pour dépasser les 7% en 2016.

A cet effet, le schéma du développement pour l'année 2012 se base sur le rétablissement d'un sentier positif de croissance. Les principaux objectifs sont :

- ✓ La réalisation d'un taux de croissance de 3.5% à prix constants contre une croissance négative de 1.8% en 2011. Ce niveau de croissance s'appuie sur la reprise des secteurs qui ont connu une contraction de l'activité durant l'année précédente, notamment le secteur des industries chimiques et le secteur du tourisme d'une part et la poursuite de la croissance des secteurs orientés vers l'exportateur, en particulier les industries mécaniques et électriques d'autre part. Ce niveau est de nature à favoriser l'amélioration du revenu par tête pour atteindre 6520 Diner en 2012.
- ✓ L'impulsion du rythme d'investissement global avec un accroissement de 10.6% aux prix courants en 2012 soit l'équivalent de 22.3% du PIB. Etant signalé que cette hausse qui est de nature à compenser la baisse enregistrée en 2011 en relation avec le report d'exécution de nombreux projets publics d'ores et déjà programmés comporte de nouveaux projets d'investissement se rapportant à l'infrastructure de base, les zones industrielles, les nouvelles technologies de communication et le développement des équipements collectifs dans les zones intérieures.

- ✓ Le doublement des efforts d'exportation se basant sur une hausse des exportations de biens et services de 5.8% en 2012 contre une quasi stagnation en 2011 et ce grâce à la reprise progressive de la capacité de production dans les secteurs affectés en 2011 particulièrement le secteur des phosphates. En revanche, il est attendu pour l'année 2012 un léger fléchissement de la demande extérieure adressée à la Tunisie en relation avec la récession dans la zone euro ceci outre le manque de visibilité quant à l'évolution de la situation libyenne. Cette croissance suppose une évolution remarquable des exportations des services en relation avec l'augmentation des recettes touristiques de 10% contre une baisse d'environ 33% en 2011.

La maîtrise des équilibres financiers avec un déficit courant de l'ordre de 6.4% du PIB en 2012 contre 7.4% en 2011, un déficit budgétaire de près de 6.6% du PIB et un taux d'inflation ne dépassera pas 4.8%.

**Besoins de financement extérieur
pour l'année 2012**

Le schéma de développement de 2012 se base sur l'intensification des efforts afin de mobiliser les ressources nécessaires au financement des projets ainsi que la diversification des sources de financement et l'amélioration de ses conditions et ce, en relation avec l'expansion des besoins de financement de l'économie nationale.

En effet, les besoins de financement pour l'année 2012 s'élèveront à environ 19483.6 million de dinars contre 15965.3 million de dinars en 2011 en relation avec l'augmentation du volume de l'investissement national et le niveau prévu du déficit courant, outre les exigences de remboursement du principal de la dette et la nécessité de l'augmentation des réserves en devises.

Les besoins de financement

	2011		2012	
	MD	%	MD	%
Investissement global	14092.3	88.3	15590.3	80.0
Variation de stock	906.7	5.7	56.1	0.3
Remboursement du principal de la dette et autres dépenses	3566.6	22.3	2997.2	15.4
Accroissement des réserves en devises	-2600.3	-16.3	840.0	4.3
Total des besoins	15965.3	100	19483.6	100
Epargne nationale	10252.5	64.2	11143.6	57.2
Financement extérieur	5712.8	35.8	8340.0	42.8
Total des ressources	15965.3	100	19483.6	100

Les besoins de financement extérieurs s'élèveront à 8340 MD en 2012 soit l'équivalent de 42.8 % de la totalité des besoins de financement contre respectivement 5712.8 MD et 35.8% en 2011. Ces ressources favoriseront la promotion de l'activité économique et l'impulsion de l'investissement dans les régions intérieures outre la consolidation des réformes structurelles et sectorielles.

A cet effet, la structure du financement extérieur en 2012 repose sur :

- ✓ La mobilisation de 600 MD sous forme de dons contre 217.5 MD en 2011 au titre de financement des programmes de réformes structurelles et des projets sectoriels en provenance de l'Union européenne, de certaines instances internationales et des pays frères et amis.
- ✓ La mobilisation de ressources sous forme de crédits d'origine publique de près de 3290 MD ce qui exige l'accélération dans la préparation et la mise en œuvre du programme de réformes structurelles dans le cadre de la coopération avec la banque mondiale, la banque africaine de développement et l'union européenne ainsi que l'achèvement de étapes de préparation de quelques projets et programmes de développement. Ces ressources seront destinées, essentiellement, au financement des projets d'infrastructure et surtout les autoroutes, ainsi que le financement des investissements de quelques entreprises publiques et à l'instar la société tunisienne d'électricité et de gaz, des lignes de crédit au bénéfice des petites et moyennes entreprises, outre les programmes de développement intégré et la desserte des zones rurales en eau potable.

Par ailleurs, la couverture du reste des besoins de financement sera assurée grâce à la mobilisation d'environ 2050 MD sous la forme de crédits commerciaux et financiers contre 680 MD en 2011 dont 500 millions de dollars au titre de l'emprunt Qatari.

- ✓ La consolidation des IDE et des participations qui atteindront 2400 MD en 2012 contre 1711.3 MD en 2011 grâce à la crédibilité dont dispose la Tunisie après révolution ainsi que la mise en œuvre des politiques et des mesures visant la consécration des fondements de la gouvernance et de la transparence et l'amélioration de l'environnement des affaires.

Par ailleurs, et en se basant sur cette structure, le taux d'endettement extérieur s'élèvera à 39.7% du revenu national disponible brut en 2012 contre 38.7% en

2011 et le coefficient de service de la dette sera de l'ordre de 8.7% des recettes courantes en 2012 soit au même niveau de 2011.

Financement extérieur

	2011	2012
Financement du déficit	4746.5	4502.8
Remboursement du principal de la dette et autres dépenses	3566.6	2997.2
Accroissement des réserves en devises	-2600.3	840.0
Total des besoins	5712.8	8340.0
Dons	217.5	600.0
IDE et participations	1711.3	2400.0
Emprunts d'origine publique	3104.0	3290.0
Crédits commerciaux et financiers	680.0	2050.0
Total des ressources	5712.8	8340.0